Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_36-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 57

PRÉSENTS : 46

VOTANTS : 54

L'an deux mille vingt six, le seize septembre
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; JAOUEN Rachel, Landunvez ; BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; STIENNE Thierry, Le Conquet ; MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané ; CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel ; COROLLEUR Bruno, Molène ; TALARMIN André, Plouarzel ; CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; BATANY Philippe, Plouarzel ; HOARAU Monique, Plouarzel ; CARREGA David, Ploudalmézeau ; LAOT Anne, Ploudalmézeau ; LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; VINCE Logann, Ploudalmézeau ; CORRE Stéphane, Plougonvelin ; LE RU Sylvie, Plougonvelin ; CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; SAUNIER Solenn, Plougonvelin ; PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; PAGE Odile, Ploumoguer ; GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; PAYEN Henri-Marc, Plourin ; LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; MOUNIER Gilles, Saint Renan ; NOLL Suzanne, Saint-Renan ; BRIANT Denis, Saint-Renan ; SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; LE CORRE Albert, Saint Renan ; JAOUEN Armelle, Saint Renan ; KEREBEL Lucien, Trébabu ; TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
COLIN Christophe, Landunvez a donné pouvoir à JAOUEN Rachel
LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré a donné pouvoir à RAGUENES Joseph
TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à CLECH Frédérique
DENIEL Romain, Ploudalmézeau a donné pouvoir à LAOT Anne
BRIEND Patrick, Porspoder a donné pouvoir à TALARMIN André
COLLOC Jean-Louis, Saint Renan a donné pouvoir à BRIANT Denis
DUSSORT Fabienne, Saint Renan a donné pouvoir à LE CORRE Albert
GULCZINSKI Xavier, Saint Renan a donné pouvoir à JAOUEN Armelle

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_36-DE

L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; MASSON Catherine, Porspoder

Madame GODEBERT Viviane a été élue secrétaire de séance.

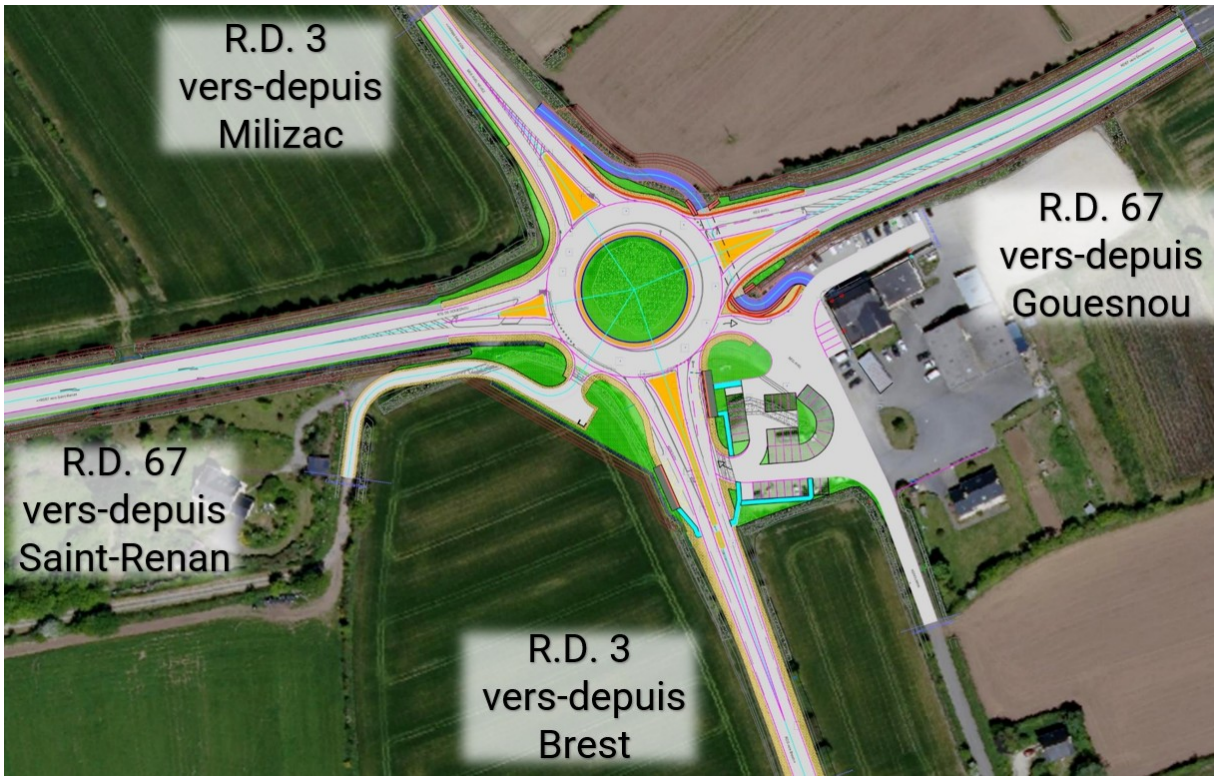
CC2026_09_36 : PROJET D'OPTIMISATION ET DE SÉCURISATION DU CARREFOUR DE BEG AVEL-RD 67

EXPOSÉ

Le carrefour giratoire de « Beg Avel » situé sur la commune de Milizac-Guipronvel intersecte :
- la route départementale RD67 d'une part (axe est-ouest),
- la route départementale RD03 d'autre part (axe nord-sud).

La modification du carrefour est inscrite au plan routier départemental notamment en raison du niveau trafic dont les prévisions des études prospectives réalisées par Brest Métropole montrent un accroissement dans les années à venir. En 2021, le trafic était de 13 000 véhicules par jour avec un taux de poids lourds supérieur à 7 %. Aujourd'hui, le constat de la circulation se traduit par une saturation de l'infrastructure aux heures de pointe.

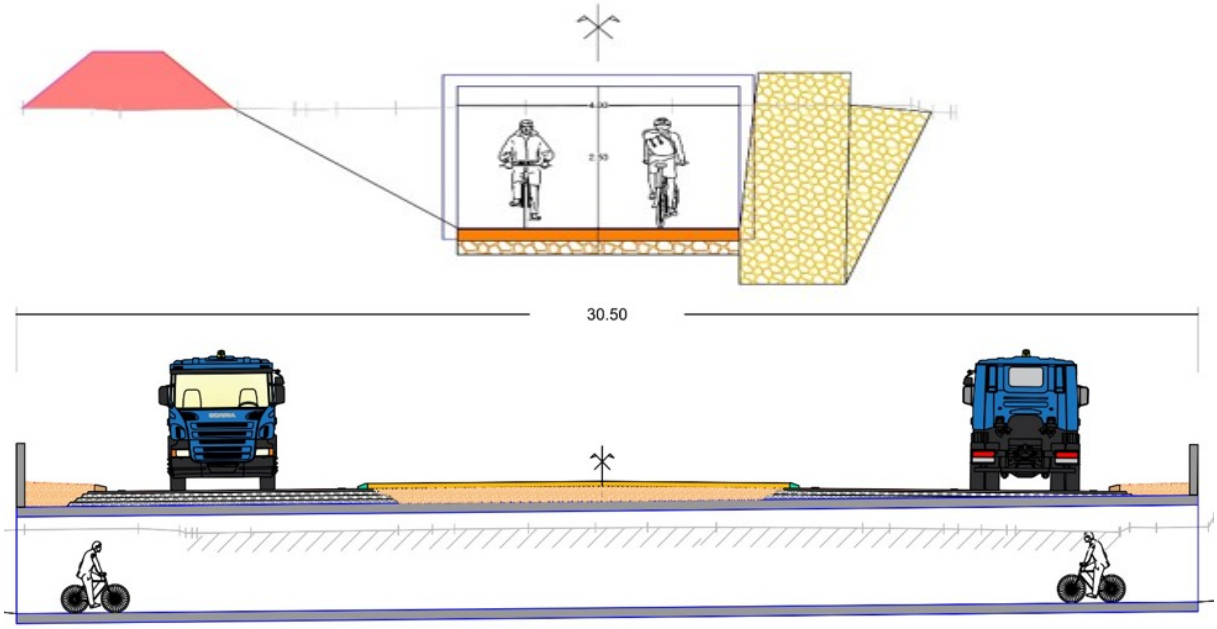
Les objectifs départementaux dans lesquels s'inscrivent l'aménagement du giratoire de Beg Avel sont :
- sécuriser et fluidifier les échanges entre Brest et les communes périphériques situées au nord ;
- sécuriser l'itinéraire Gouesnou–Saint-Renan–Le Conquet ;
- limiter les trafics de transit dans la ville de Gouesnou et rendre efficient les mouvements est-ouest au nord de Brest.



Le projet anticipe par ailleurs la sécurisation de la circulation cyclable par la construction d'un ouvrage inférieur estimé à 300 000,00 € HT. Il s'agit d'un cadre en béton de section 2,50 m x 4,00 m.
Cet ouvrage de franchissement facilitera les déplacements par le déverrouillage d'un point noir des mobilités actives entre les communes du nord du Pays d'Iroise et le bassin Brestois.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_36-DE

Le département demande le financement de l'ouvrage par la Communauté à hauteur de 100 % au titre du schéma vélo communautaire.



La construction du passage inférieur rendra ainsi efficiente la réalisation, dans un second temps, d'une liaison cyclable entre le giratoire de Beg Avel et le centre ville de Milizac-Guipronvel d'une part et vers les itinéraires cyclables de BMO d'autre part.
Celle-ci pourrait être portée par la Communauté ou le Département du Finistère, l'itinéraire étant inscrit dans les schémas vélo des deux collectivités.

La répartition financière de l'opération est précisée ci-dessous :

	Département du Finistère	**Pays d'Iroise Communauté**
Modification du carrefour giratoire de Beg Avel	825 000,00 €	00,00 €
Construction d'une voirie provisoire en phase chantier	180 000,00 €	00,00 €
Aménagement d'un passage inférieur sous le giratoire	00,00 €	300 000,00 €
Total	1 005 000,00 € (77 %)	300 000,00 € (23 %)

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 approuvant le schéma directeur vélo,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2023 modifiant le schéma directeur des cheminements doux,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Milizac-Guipronvel du 28 mars 2022 approuvant le schéma communal vélo,
Vu le Schéma départemental des itinéraires cyclables période 2022-2028,

Considérant l'enjeu de sécuriser le franchissement cyclable du carrefour de « Beg Avel » situé sur la commune de Milizac-Guipronvel à l'intersection des voies départementales RD03 et RD67.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260916-CC2026_09_36-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire est invité à :

- VALIDER l'aménagement du franchissement cyclable du carrefour de Beg Avel et son financement par la communauté de communes,
- AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs au transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un aménagement de type passage inférieur à Beg Avel,
- AUTORISER le Président à signer tous les documents inhérents au financement d'un ouvrage de type passage inférieur à Beg Avel pour un montant total de 300 000,00 € HT,
- AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire de séance

Le Président,
TALARMIN André

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.